



CONCERTATION SÉCURITÉ | PLAN D'ACTION 2015 – 2016

AXES	OBJECTIFS	MOYENS	RÉSULTATS ATTENDUS
LA PRÉVENTION EN SÉCURITÉ URBAINE	1. Se concerter sur les activités préventives auprès des populations vulnérables	1.1 Coordonner l'offre de programmes sportifs et culturels du quartier permettant de rejoindre les jeunes à risque	1.1.1 Les échanges permettent de maintenir une vision et un fonctionnement cohésif entre les partenaires travaillant avec les jeunes dans le quartier 1.1.2 Les échanges ont permis de favoriser le partage d'informations et les pratiques efficaces en matière de prévention
		1.2 Appuyer de manière concertée les activités d'intervention de rue et de médiation auprès des jeunes du quartier	1.2.1 Les intervenants du quartier sentent l'appui de la concertation lorsqu'ils rencontrent des problématiques spécifiques 1.2.2 Les partenaires souhaitant développer de nouveaux projets d'intervention dans le quartier bénéficient de l'appui de la concertation
		1.3 Contribuer conjointement à lutter contre l'isolement et la maltraitance envers les aînés en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• appuyant les actions de la Concertation aînés de Saint-Michel</li> <li>• offrant des ateliers de sensibilisation sur cette problématique</li> </ul>	1.3.1 Les partenaires en sécurité sont informés du déroulement et de l'avancée des projets Rejoindre les aînés autrement et Travail de milieu dans les HLM aînés 1.3.2 Les actions des projets reçoivent la contribution des partenaires en sécurité et contribuent à sensibiliser les

		<ul style="list-style-type: none"> <li>s'engageant dans l'Entente intersectorielle pour contrer l'abus et la maltraitance envers les personnes âgées du quartier St-Michel</li> </ul>	<p>1.3.3 Michelois sur la question de l'abus et de la maltraitance</p> <p>Les intervenants concernés se concertent pour offrir des ateliers de sensibilisation pour contrer l'abus et la maltraitance envers les aînés</p>
		<p>1.4 Coordonner l'offre d'ateliers en prévention sécuritaire (intimidation, le taxage, les stupéfiants, etc.)</p>	<p>1.4.1 Les écoles, organismes et HLM du quartier bénéficient d'une offre de services adéquate et diversifiée en matière de sécurité</p> <p>1.4.2 La coordination des actions permet d'éviter les doublons</p>
		<p>1.5 Maintenir et développer conjointement les activités d'intervention de rue et de médiation auprès de jeunes du quartier et assurer un suivi auprès de certains jeunes</p>	<p>1.5.1 Les intervenants construisent et entretiennent les canaux de communications avec les jeunes et encadrent les populations à risque</p> <p>1.5.2 Le lien de confiance entre les jeunes en difficulté et les institutions du quartier est maintenu et accru.</p>
LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ DES CITOYENS	2. Accroître le sentiment de sécurité des citoyens	<p>2.1 Assurer la présence de policiers et/ou de médiateurs lors d'évènements susceptibles d'encourager l'incivilité et de susciter un sentiment d'insécurité</p>	<p>2.1.1 La présence d'intervenants en sécurité permet de favoriser la bonne entente et le civisme dans le quartier</p> <p>2.1.2 L'interaction avec les citoyens permet la gestion pacifique des conflits.</p>
		<p>2.2 Organiser des activités conjointes pour répondre aux demandes des citoyens en matière de sécurité et offrir des services de prévention</p>	<p>2.2.1 Au moins trois cliniques de burinage sont organisées entre les mois de mai et septembre pour aider à la prévention du vol de vélo</p> <p>2.2.2 Au besoin, pour répondre à une problématique spécifique, des ateliers conjoints sur la sécurité (fraude, intimidation, etc.) sont offerts et permettent d'outiller les populations ciblées</p>

		<p>2.3 Accompagner les organismes et initiatives citoyennes en matière de sécurité</p>	<p>2.3.1 Sur demande, les citoyens et organismes rapportant à la table des îlots problématiques ou des enjeux causant de l'insécurité bénéficient d'une stratégie concertée pour leur venir en aide</p>
<p>LA SÉCURITÉ DES AMÉNAGEMENTS ET DES TRANSPORTS</p>	<p>3. Favoriser la sécurité aménagement pour les piétons et cyclistes du quartier</p>	<p>3.1 Repérer les rues, les artères et les zones où la circulation à pied ou en vélo est dangereuse et émettre des recommandations à l'arrondissement pour corriger la situation</p>	<p>3.1.1 Plusieurs activités conjointes de repérage et/ou consultation sont organisées et des recommandations conséquentes sont déposées à l'arrondissement pour la sécurité de l'aménagement</p>
		<p>3.2 Contribuer conjointement à rendre les infrastructures piétonnes et cyclistes plus sécuritaires en appuyant les actions et recommandations mises de l'avant par le projet en transport actif et sécuritaire de la Concertation aménagement</p>	<p>3.2.1 Les recommandations rédigées dans le cadre du projet Tracs sont diffusées largement et prises en considération par l'ensemble des acteurs en aménagement</p> <p>3.2.2 Un travail de veille des partenaires aura permis de saisir les opportunités en matière d'aménagement pour réduire le sentiment d'insécurité des grandes artères : autoroute 40, Pie-IX et Saint-Michel (projet d'art public, éclairage, aménagement réservé aux piétons, etc.)</p>